



Mairie de Doucier
21 impasse de la Mairie
39130 DOUCIER

République Française
Département du Jura
Arrondissement de Lons-Le-Saunier

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 039-213902018-20250520-AR182025-AR



Arrêté 18-2025

Le Maire de la commune de DOUCIER,

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,
- Vu la manifestation sportive Cyclosporitif de la Vache qui Rit 2025 organisé par Chalais Leman Sport Organisation, qui passera sur le territoire de la commune le dimanche 25 mai 2025
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité de cette manifestation,
- Vu l'intérêt général,

ARRETE:

Article 1 : Le parking Impasse des Gourmets sera occupé le dimanche 25 Mai 2025 de 6h00 à 13h00 par un poste de ravitaillement, dans le respect des mesures sanitaires.

Article 2 : Des barrières et des panneaux réglementaires seront installés par la commune,

Article 3 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking Impasse des Gourmets du vendredi 23 Mai 2025 à partir de 18h00 au dimanche 25 Mai 2025 à 18h00. Des barrières seront installées à cet effet.

Article 4 : Tout stationnement sur le parking sera considéré comme gênant (article R417-10 du code de la route).

Article 5 : L'impasse des gourmets sera fermé à la circulation le dimanche 25 mai 2025 de 6h00 à 13h00.

Article 6 : Madame le Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Jura, l'Agent de la Police Intercommunale sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Doucier le 20 mai 2025

Le Maire, Nathalie ROUX

